



Signature d'une convention de coopération entre l'université de Bourgogne et la Banque de France.

Jeudi 28 octobre, Vincent THOMAS, Président de l'université de Bourgogne et Denis BEAU, premier Sous-gouverneur de la Banque de France, signeront une convention de partenariat visant à renforcer la coopération entre les deux établissements. Objectif : développer des actions durables à destination des étudiants en matière d'éducation économique, budgétaire et financière.

L'université de Bourgogne affiche son ambition de **développer des liens forts avec le monde économique** en conduisant notamment ses activités de formation, de recherche et d'accompagnement, au service des milieux socio-économiques. Pour ce faire, elle établit des collaborations avec les acteurs économiques et sociaux, les collectivités régionales et locales.

La Banque de France quant à elle, s'inscrit notamment dans une **stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière**. À ce titre, elle veille à promouvoir les actions qui concourent à la mise en œuvre de cette stratégie, dès lors qu'elles en respectent les critères de neutralité et de pédagogie, s'inscrivent dans le principe de coordination promu par les instances de gouvernance de la stratégie nationale, et revêtent un caractère non lucratif.

Constatant leurs valeurs communes, les deux parties ont choisi de s'engager conjointement à travers une convention de coopération.

Contact presse :

Service communication - université de Bourgogne

Audrey RAHALI

T. 03 80 39 37 96 / 06 77 43 47 24

Audrey.Rahali@u-bourgogne.fr

Les communiqués de presse sont sur <http://www.u-bourgogne.fr/journaliste.html>



Objectif : développer des actions durables à destination des étudiants en matière d'éducation économique, budgétaire et financière, par le biais :

- D'interventions ponctuelles d'agents de la Banque de France via des conférences ou des ateliers portant sur :
 - o L'éducation financière des étudiants en vue de leur donner des informations pratiques sur des sujets tels que les comptes bancaires et les moyens de paiement, le crédit et la prévention du surendettement, l'inclusion bancaire, l'épargne et l'assurance.
 - o Les missions des banques centrales ; la politique monétaire.
 - o L'analyse financière sous un angle pratique, notamment à partir du jeu #aventure entrepreneur
- De propositions de stage, alternance ou toutes autres formes de recrutement à destination des étudiants.
- De la valorisation auprès des étudiants et des enseignants de l'offre de service d'open data de la Banque de France

Infos pratiques

La signature de convention entre l'uB et la Banque de France aura lieu **Jeudi 28 octobre à 15h30**
Salle Léo Hamon, Bâtiment Droit Lettres, Campus de Dijon (Arrêt de tram T1 – Erasme)

La signature de cette convention sera suivie de la **leçon inaugurale du cycle de conférences**

« Paiements et infrastructures de marché à l'ère digitale »

par **Denis Beau, Premier Sous-gouverneur de la Banque de France**

Amphithéâtre Scelle – 17h-18h30

(Entrée libre – Sur présentation d'un pass sanitaire)

Conférence à suivre également en live sur la chaîne Youtube de l'uB

Contact presse :

Service communication - université de Bourgogne

Audrey RAHALI

T. 03 80 39 37 96 / 06 77 43 47 24

Audrey.Rahali@u-bourgogne.fr

Les communiqués de presse sont sur <http://www.u-bourgogne.fr/journaliste.html>